



Reconnaissance AEAJ N° 25504

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

FST PORTE COULISSANTE TÉLESCOPIQUE CO 68MM 1VANTAIL EN PLUSIEURS PARTIES

Description

Porte coulissante télescopique, en plusieurs parties, avec/sans parties latérales fixes en assemblage de panneaux, recouverte des deux côtés de plaques HDF/MDF (E=2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59/68mm, joints labyrinthe, laminé de protection incendie, avec/sans porte de service

Utilisation

EI 30
Btest=3930mm, Htest=2537mm
pm / pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '10072103' (01.03.2011); ift, Rosenheim: Expertise '13-000163-PR01 (GAS-C04-01-de-01)' (03.02.2014); IBS, Linz: Rapport d'expertise '316102502-1' (27.04.2017)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2029

Date d'édition

05.09.2024

Remplace l'attestation du

03.07.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes coulissant horizontalement et verticalement

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachtliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 13-000163-PR01 (GAS-C04-01-de-01) du 03.02.2014

- Dimensions max. de l'élément:
Porte coulissante télescopique en 2 parties: Bmax=6160mm, Hmax=3874,5mm, Smax=15,94m²
Porte coulissante télescopique en 3 parties: Bmax=9240mm, Hmax=3874,5mm, Smax=23,91m²
Porte coulissante télescopique en 4 parties: Bmax=12370mm, Hmax=3874,5mm, Smax=31,88m²
Porte coulissante télescopique en 5 parties: Bmax=15400mm, Hmax=3874,5mm, Smax=39,85m²
Porte coulissante télescopique en 6 parties: Bmax=18480mm, Hmax=3874,5mm, Smax=47,82m²
Porte coulissante télescopique en 7 parties: Bmax=21560mm, Hmax=3874,5mm, Smax=55,79m²
Porte coulissante télescopique en 8 parties: Bmax=24640mm, Hmax=3874,5mm, Smax=63,76m²
- Dimension max. du battant: Bmax=3081mm, Hmax=3874,5mm, Smax=7,97m²
- Construction support: pm/pl
- Paties latérales vitrées d'un côté/des 2 côtés
structure identique aux systèmes de paroi FST AEAI n° 19161, 20364, 20365, 20366, 19162, 21800, 21815
- Parties latérales pleines d'un côté/des 2 côtés:
structure identique aux systèmes de paroi FST AEAI n° 19163, 24544
- Partie latérale larges: largeur du battant de la porte coulissante plus 100mm
- Porte de service avec/sans vitrage:
1 battant: Bmax=1250mm, Hmax=2110mm
2 battants: Bmax=2200mm, Hmax=2110mm
- Doublage
- Autres variantes d'exécution selon tableau 4

Gutachtliche Stellungnahme IBS Linz n° 316102502-1 du 27.04.2017

- Dans cloison selon documentation Lignum protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois, chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état mai 2015
- Montage: sous plafond, contre mûr ou linteau
- Railles selon expertise
- Mécanisme d'entraînement selon expertise
- Couche supérieure: Alu ≤1mm, plomb ≤3mm
- Autres variantes selon expertise